

Démantèlement du site du  
Haut-Fourneau B d'Ougrée  
**Comité d'accompagnement**

02/10/2023 - Cité administrative Seraing



## Ordre du jour

18h30 : Validation du ROI et des membres du Comité d'Accompagnement

18h45 : SDO (Groupe Wanty) :

1. Etat d'avancement des travaux
2. Nouveau calendrier
3. Engagements
4. Mesures d'air
5. Environnement
6. Communication

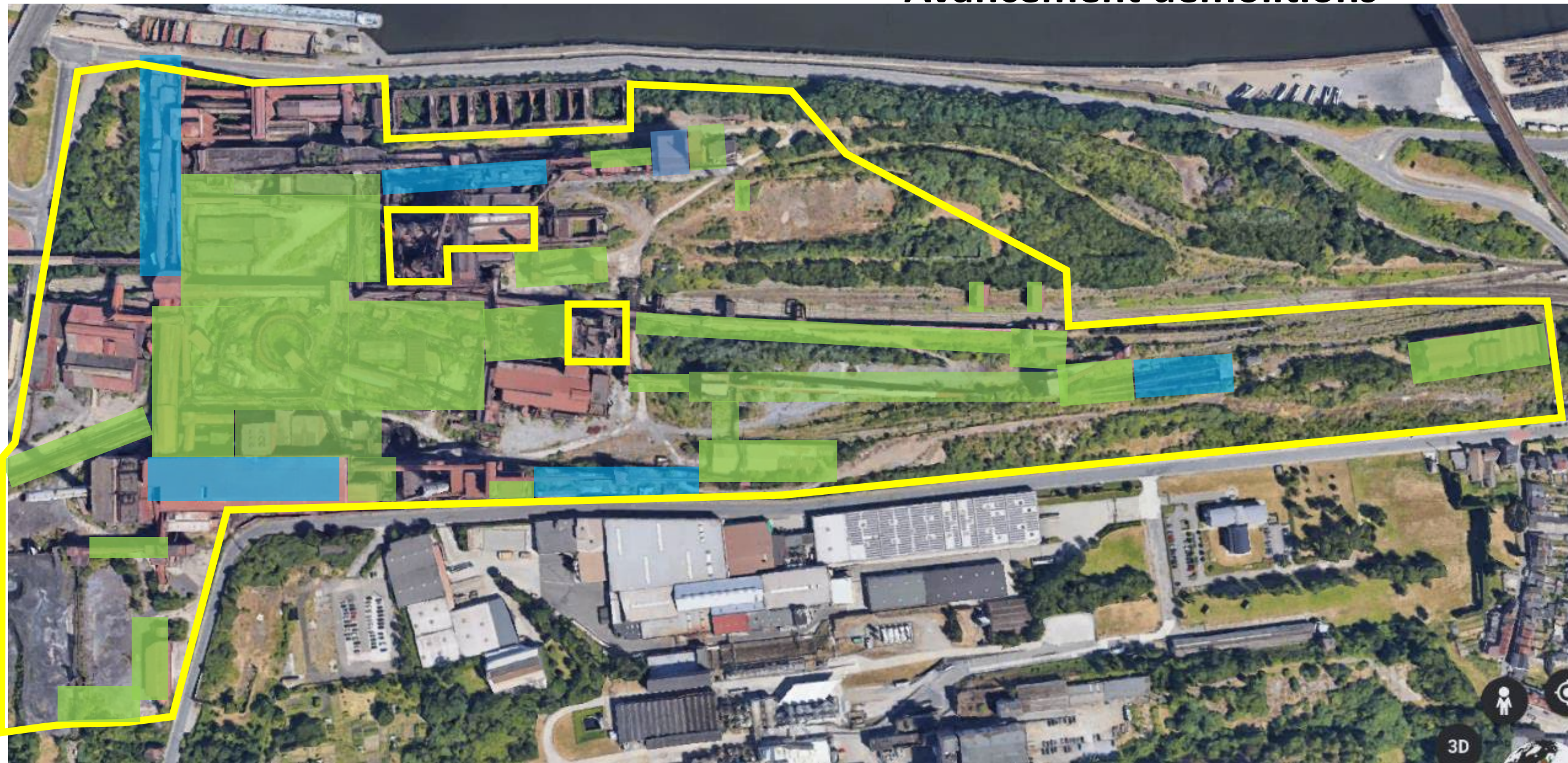
20H00 : Fin

# 1. État d'avancement du chantier

# Avancement désamiantage



# Avancement démolitions



## 1.2. Avant / Après



## 1.2. Avant / Après



## 1.2. Avant / Après





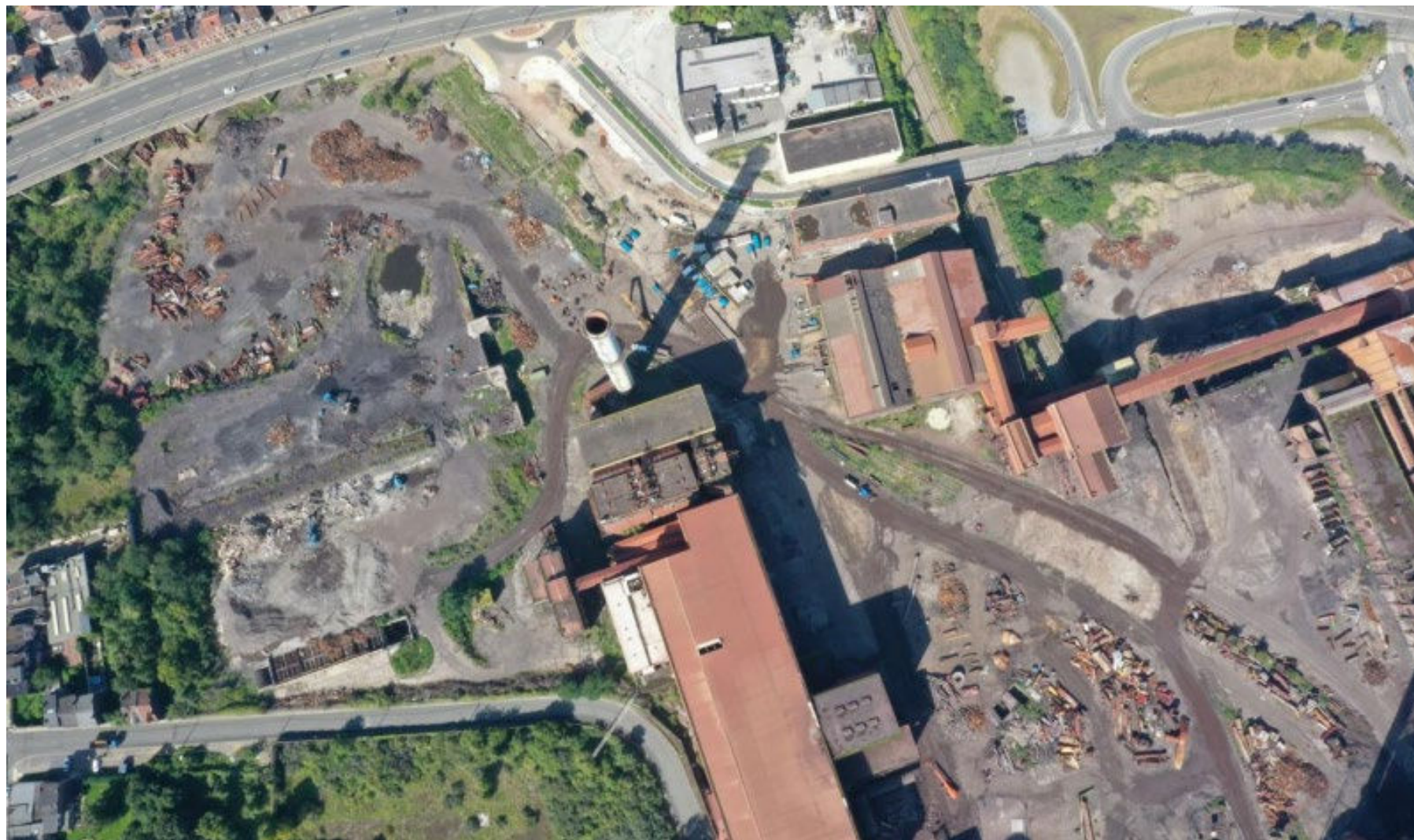
## 1.2. Avant / Après



# Photos actuelles



# Photos actuelles



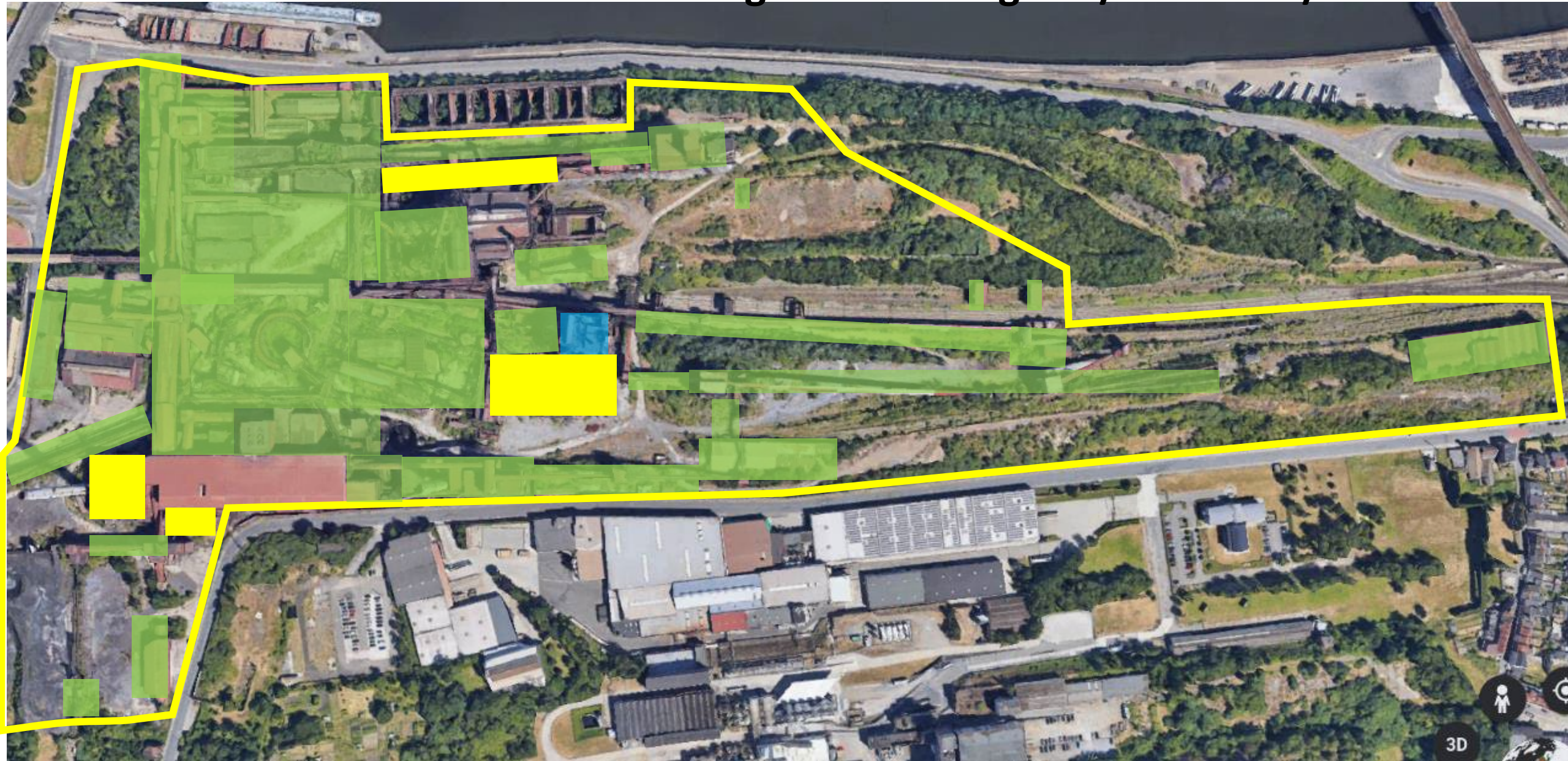


- Déconstruction de bâtiments et infrastructures métalliques
  - Démontés par oxycoupage ou cisailles
  - Pièces à recycler en aciérie
  - Chalumeaux ou lance à oxygène selon le besoin
- Déconstruction de bâtiments et infrastructures en brique et béton
  - Démontés à la pince hydraulique
  - Débris de béton stockés sur site pour une utilisation ultérieure
- Pas d'utilisation d'explosif envisagée aujourd'hui

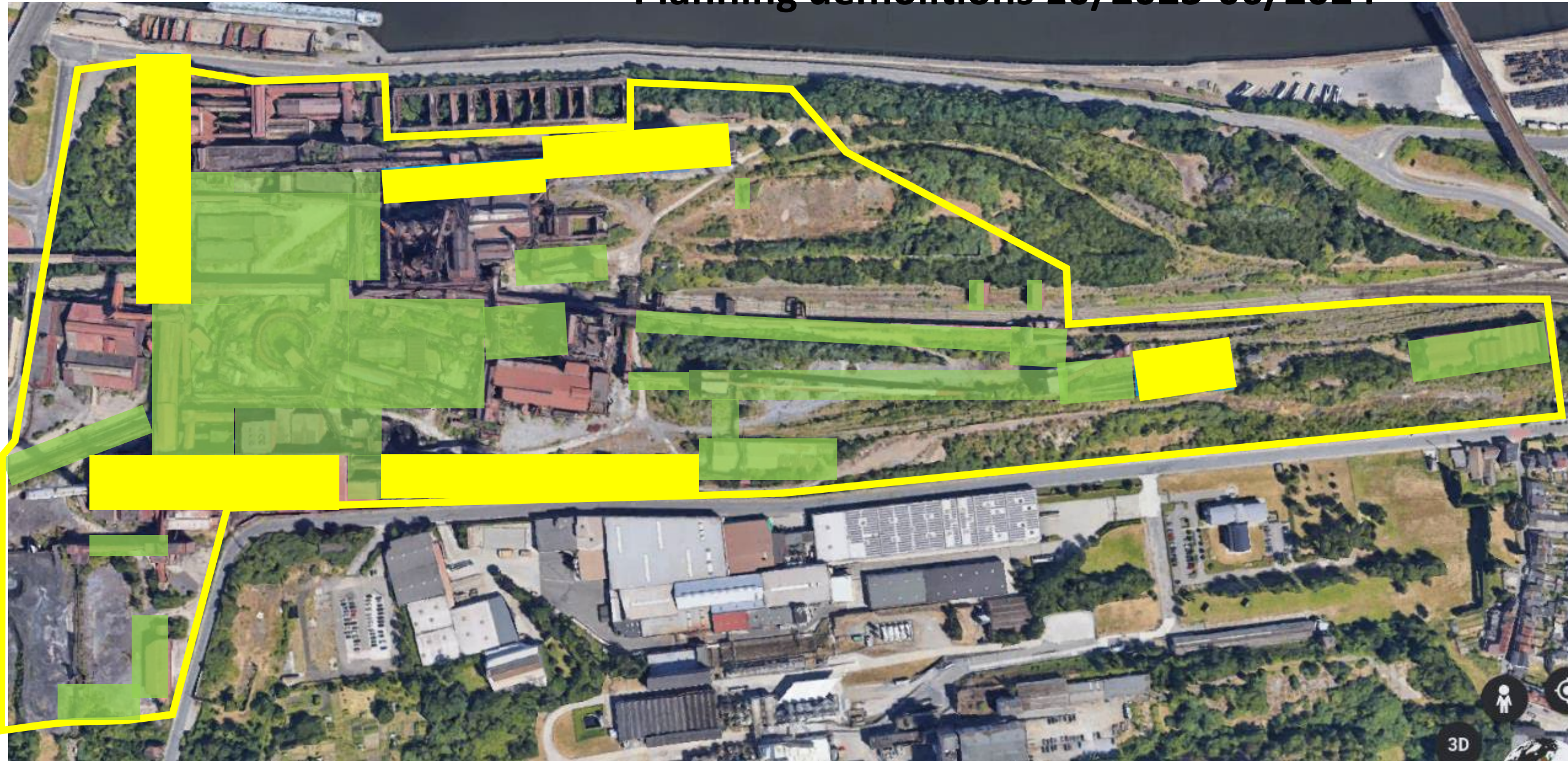


## 2. Planning jusque 06/2024

# Planning désamiantage 10/2023 – 06/2024



# Planning démolitions 10/2023-06/2024



## 2.2 Coupure de voie du 20/10 au 23/10/2023

- Travaux prévus :





## 2.2 Coupure de voie du 20/10 au 23/10/2023

- Travaux prévus :



## 2.2 Coupure de voie Du 20/10 au 23/10/2023

- Travaux prévus :



### 3. Respect des engagements SDO

# 3.1. Sécurité



→ La priorité du Groupe Wanty

- Sécurité du personnel
  - Contexte
    - Des bâtiments mis à l'arrêt depuis 10 ans, endommagés et dont l'état est précaire
    - Certains lieux non accessibles (ex : toitures)
    - Précautions à prendre pour certains travaux nécessitant des accroches
  - Organisation
    - Un coordinateur Santé Sécurité certifié veille à l'application des modes opératoires



# 3.1. Sécurité

---

- Sécurité du site durant le chantier
  - Objectifs
    - Eviter le vol
    - Eviter les risques liés aux visites illicites
  - Organisation
    - Surveillance accrue des lieux - télésurveillance
    - Contrôle régulier des clôtures
    - Seul accès via la Place des Hauts-Fourneaux



## 3.2. Environnement - Poussières

- Affalements
  - Présence importante de poussières sur le site
    - Produites lors de l'exploitation du site
    - Collectées un maximum lors de la phase de curage mais resteront présentes dans certains lieux inaccessibles et interstices
  - Envolés inévitables lors des phases d'affalement des bâtiments
    - Moments ponctuels
    - Analyse préalable des conditions météorologiques (humidité, vents)
    - Priorité aux périodes en dehors des vacances d'été

Les affalements nécessitent plusieurs jours de préparation. A un moment certain moment, il n'est plus possible de faire marche arrière

## 3.2. Environnement - Poussières



- Envois
  - Nettoyage régulier des zones de circulation
  - En cas de sécheresse, arrosage des zones de circulation



## 3.3. Environnement – Bruit

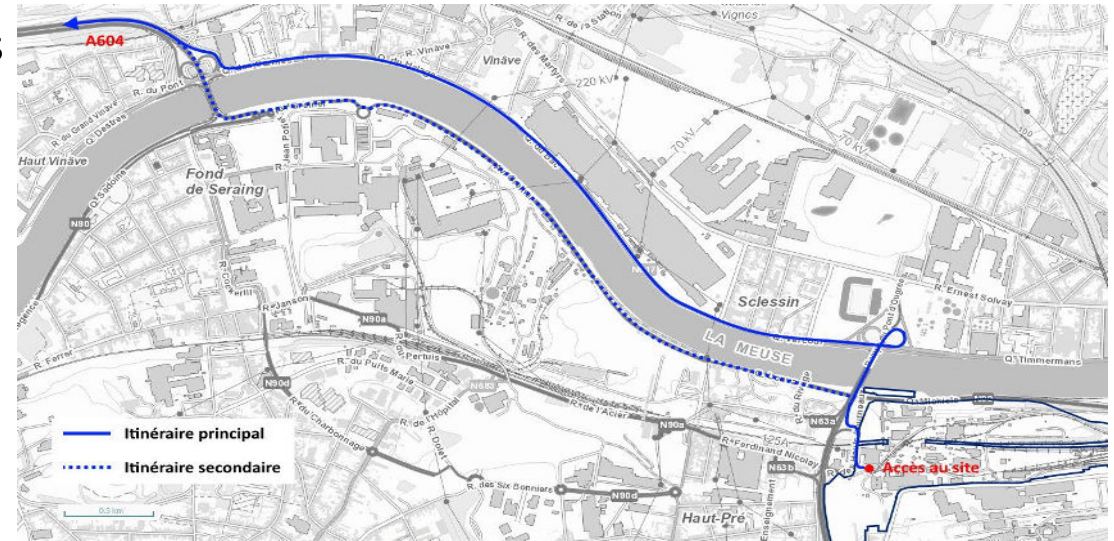
- Origines possibles
  - Opérations de déconstruction des murs
  - Affalements
- Dispositions prises par SDO
  - Maintien des bâtiments «écrans » le plus longtemps possible
  - Déroulement autant que possible à distance des habitations
  - Événements exceptionnels annoncés au préalable
  - Horaires de travail limités et uniquement en semaine (hors week-end et jour férié)





# 3.4. Environnement - Transports

- Mobilité et transport
  - 90% du tonnage de déchets constitués de mitrailles
    - ➔ Elles sont acheminées par bateau vers ArcelorMittal Gand
  - Transport routier
    - Maximum 10 camions par jour (si davantage, opération à réaliser en concertation avec la Ville de Seraing)
    - Dispositif de nettoyage avant départ sur route
    - Itinéraires imposés
  - Autres
    - 40 ouvriers sur le chantier qui disposent de leur propre véhicule
    - Environ 20 engins de chantier présents sur site en moyenne



## 3.5. Patrimoine

Le permis accordé impose la conservation de certains éléments patrimoniaux

- l'énergie et le bâtiment des chaudières
- la structure au-dessus du pont
- les Cowpers, la cheminée, la tour carrée et le plancher de coulée
- les silos à minerais

# 3.5. Patrimoine



## 4.1. Contrôle environnemental - Mesures ISSEP

# SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L' AIR Démantèlement du site du HF-B

Sébastien FAYS, ISSeP

02/10/2023, Seraing



# Mesure de la qualité de l'air

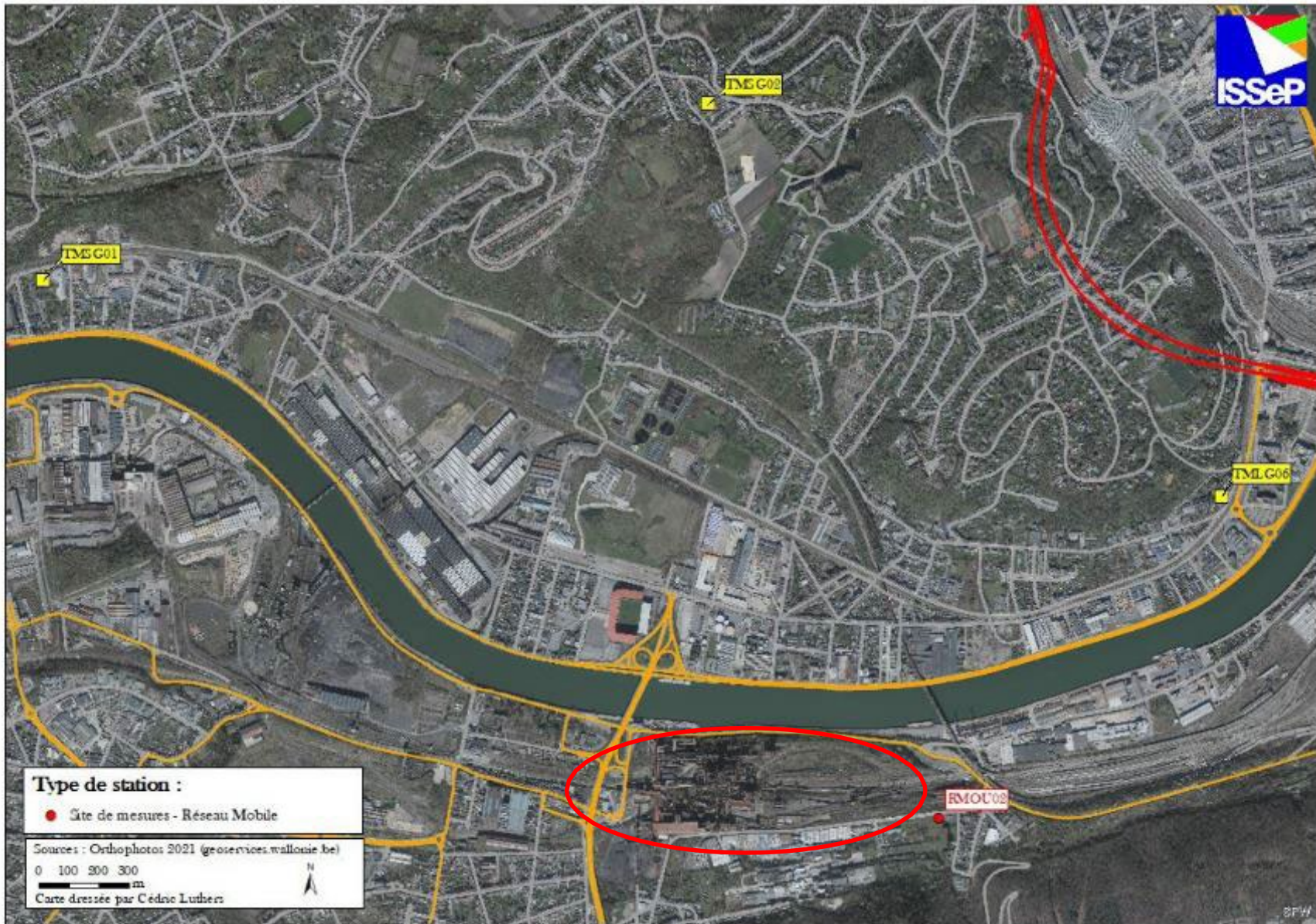
Début des mesures : 22/06/2022

Début du démantèlement : 14/10/2022

Résultats provisoires envoyés tous les 2 mois à WANTY

Un rapport complet sera rédigé après une première année de mesure (données du 14/10/2022 au 14/10/2023)

# Mesure de la qualité de l'air







# Mesure de la qualité de l'air

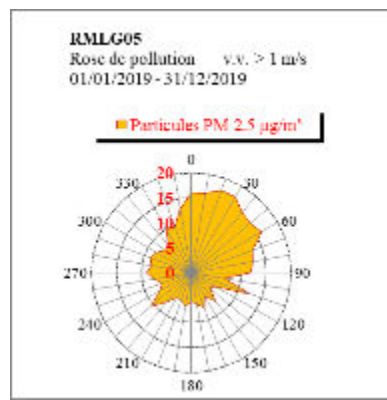
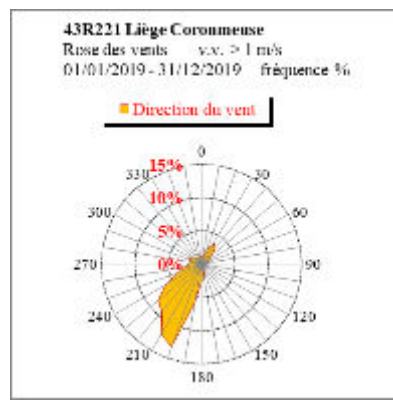
CODE	ADRESSE	COORDONNEES	
		X	Y
RMOU02	Poste de dégrillage de Renory (AIDE) Rue de Renory à 4102 Ougrée (Seraing)	234177	144347

## Stations de comparaison :

TMLG06	43R222	ISSeP	Rue du Chéra, 200	4000	Liège
TMSG01	43R223	Jemeppe /s Meuse	Rue du Gosson, 126	4101	Jemeppe/Meuse
TMLG01	43R202	Vertbois	Avenue Maurice Destenay	4000	Liège
TMNT09	43N085	Vielsalm	Domaine de Tinseubois	6692	Petit-Thier

## Météo :

TMSG01	43R223	Jemeppe /s Meuse	Rue du Gosson, 126	4101	Jemeppe/Meuse
--------	--------	------------------	--------------------	------	---------------



## Polluants étudiés :

- **Particules sédimentables ou retombées atmosphériques**

Jauge relevée tous les 28 +/- 2 jours, soit 13 fois par an

- **Particules fines (PM10 et PM2.5)**

Mesure en continu (valeurs semi-horaires)

- **Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPS)**

Prélèvements bimensuels

- **Analyse élémentaire (dont métaux lourds : Al, As, Cd, Cr, Cu, Fe, Mn, Ni, Pb, V et Zn)** Prélèvements hebdomadaires



## Retombées atmosphériques

Sources:

- La sidérurgie, les cimenteries, les fours à chaux ou les carrières...
  - Les chantiers de construction/démolition
- > Les « Emissions diffuses »

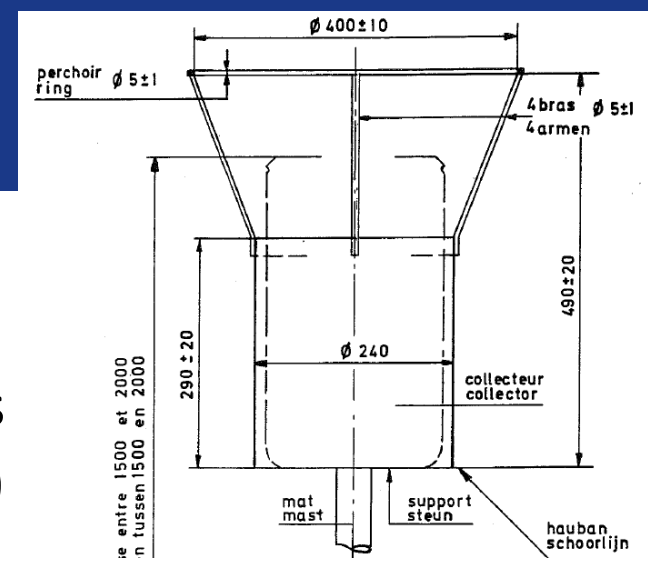


## Retombées atmosphériques

Les poussières sédimentables ne sont pas définies par des caractéristiques physiques intrinsèques (diamètre, surface, densité...) mais par référence à un mode de prélèvement.

En Wallonie: Jauge Owen

- Les jauges sont placées, relevées tous les 28 jours
- Masse totale, par pesée au laboratoire (décantation, évaporation)
- Résultats exprimés en quantité de retombées par surface ( $m^2$ ) par jour





# Mesure de la qualité de l'air

## Retombées atmosphériques

Indicateur pour l'ensemble du groupe : la médiane de tous les résultats du groupe de jauges pour l'année

<b>Valeurs faibles</b>	<b>Valeurs élevées</b>	<b>Valeurs très élevées</b>
médiane des valeurs du groupe < 200 mg/m <sup>2</sup> .j	200 mg/m <sup>2</sup> .j ≤ médiane des valeurs du groupe < 350 mg/m <sup>2</sup> .j	médiane des valeurs du groupe ≥ 350 mg/m <sup>2</sup> .j

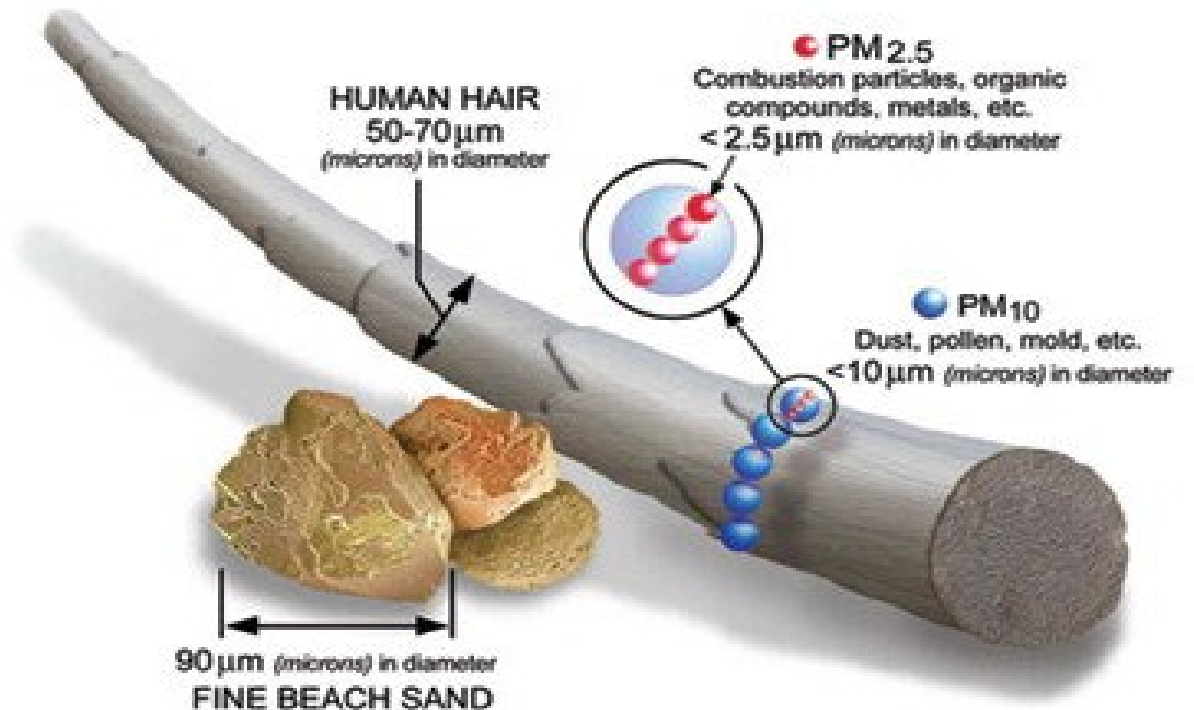
## Particules fines (PM10, PM2.5)

### Particules fines (PM10, PM2.5)

Particulate Matter : PM

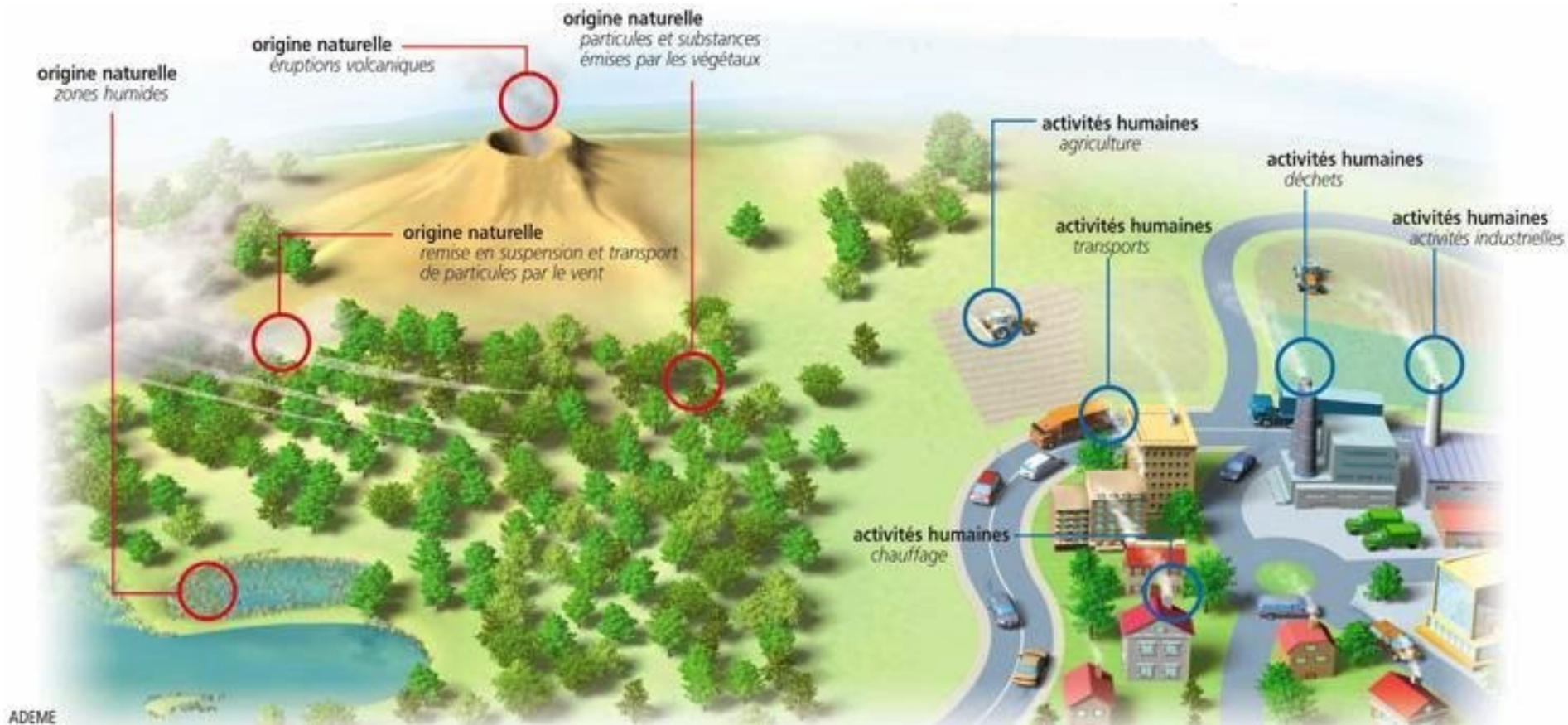
Deux classes réglementées au niveau européen : PM10 et PM2.5

- Les PM<sub>x</sub> désignent les particules de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à x μm



## Particules fines (PM10, PM2.5)

Origine variée: naturelle ou issue des activités humaines





# Mesure de la qualité de l'air

## Particules fines (PM10, PM2.5)

### Comparaison des résultats obtenus avec :

- Les valeurs limites
  - Légalement contraignantes
  - Doivent être respectées en tout point du territoire (concerne l'air extérieur de la troposphère, à l'exclusion des lieux de travail)
- Les valeurs-guides OMS
  - Plus strictes mais légalement non contraignantes
  - Niveaux de polluant en dessous desquels l'exposition - à vie ou pendant une période donnée - ne constitue pas un risque significatif pour la santé publique
- Les stations de comparaison du réseau télémétrique
  - Stations de la région liégeoise
  - Station de fond



## Particules fines (PM10, PM2.5)

PM10

Sources	Valeurs
Directive européenne (2008/50/CE)	Valeur limite annuelle : 40 µg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite journalière : 35 dépassements de 50 µg/m <sup>3</sup> autorisés
OMS	Valeur-guide annuelle : 15 µg/m <sup>3</sup>
	Valeur-guide journalière : 3 dépassements de 45 µg/m <sup>3</sup> autorisés

PM2,5

Sources	Valeurs
Directive européenne (2008/50/CE)	Valeur limite annuelle : 25 µg/m <sup>3</sup>
OMS	Valeur-guide annuelle : 5 µg/m <sup>3</sup>
	Valeur-guide journalière: 3 dépassements de 15 µg/m <sup>3</sup> autorisés

RMOU02 (Ougrée)	TMLG06 (ISSeP)	TMSG01 (Jemeppe)	TMLG01 (Liège Vertbois)	TMNT09 (Vielsalm)
✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✗	✗	✓
✓	✗	✗	✗	✓
✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✗	✗	✓
✗	✗	✗	✗	✗

## Analyse élémentaire (PM10)

RMOU02

Directives européennes	Valeur limite	
As	6 ng/m <sup>3</sup> (moyenne 1 an)	✓
Cd	5 ng/m <sup>3</sup> (moyenne 1 an)	✓
Ni	20 ng/m <sup>3</sup> (moyenne 1 an)	✓
Pb	500 ng/m <sup>3</sup> (moyenne 1 an)	✓

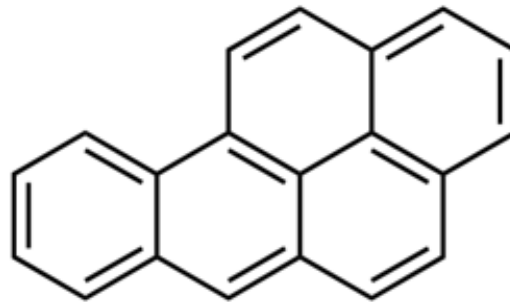
OMS	Valeur-guide	
As	non détectable	
Cd	5 ng/m <sup>3</sup> (moyenne 1 an)	✓
Mn	150 ng/m <sup>3</sup> (moyenne 1 an)	✓
Ni	non détectable	
Pb	500 ng/m <sup>3</sup> (moyenne 1 an)	✓
V	1.000 ng/m <sup>3</sup> (moyenne 24 h)	

Période après début des travaux  
(14/10/2022 au 31/08/2023)

## HAP

La Directive européenne 2004/107/CE du 15 décembre 2004 définit une valeur cible de  $1 \text{ ng/m}^3$  en moyenne annuelle pour le benzo(a)pyrène, celui-ci étant dosé sur la fraction PM10.

RMOU02



Benzo[a]pyrène



# Mesure de la qualité de l'air

**Merci pour votre attention**  
**Questions ?**

## 4.2. Contrôle environnemental - Amiante

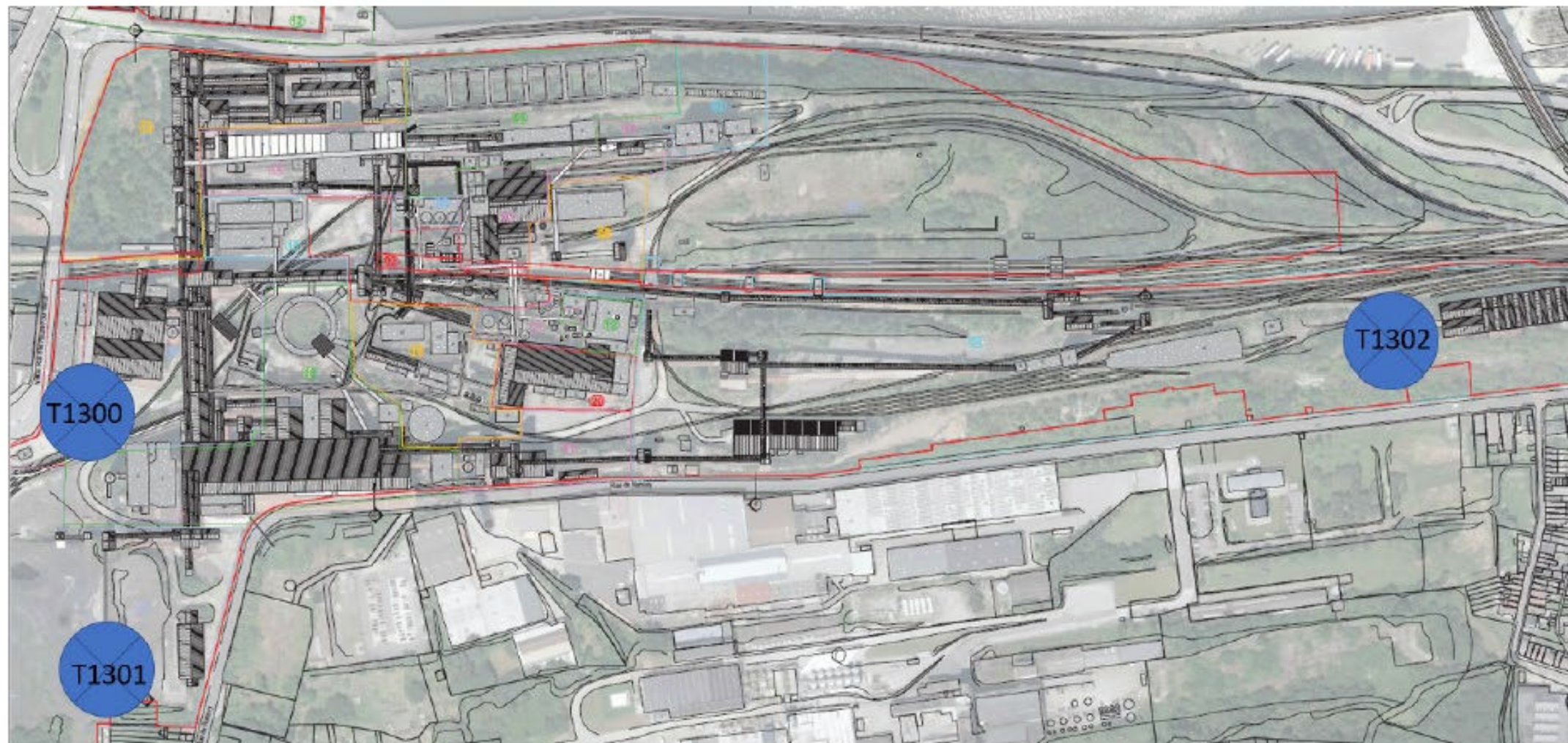
## RAPPORT CONCENTRATION AMIANTE (MET INDIRECTE)

Mission: mesure de la concentration de fibres d'amiante dans l'atmosphère

Méthode: microscopie électronique à transmission, NF X43-050 (méthode « indirecte »)

### Coordonnées administratives

Référence du projet	2023-02113
Commande	Reçu par courrier
Date du prélèvement	/ (info client)
Localisation prélèvement	Place des Hauts Fourneaux, Ougrée (info client)
Prélèvement par	Le client
Nombre d'échantillons	3
Réception échantillons	15 mars 2023
Date de l'analyse	21 mars 2023
Analysé par	Tom Van de Sande



## Conclusion analyse

Les analyses effectuées sur les filtres permettent de conclure :

- qu'aucune fibre d'amiante n'a été détectée sur les filtres.

Les détails du prélèvement et de l'analyse sont repris sur les pages suivantes. Les observations faites pendant l'analyse sont disponibles sur demande

Pour A&S Stonefish sprl



Tom Van de Sande  
Responsable Laboratoire



Veronique Vanzeir  
Operational Manager



# 5. Environnement

- Gestion des déchets

- Tenue d'un registre des déchets (destination, quantités, pesages...)
- Attestations de traitement des déchets

- Déchets évacués

- Mitrailles E3 : 4000 T par péniches pour recyclage
- Bois : 150 m<sup>3</sup> pour recyclage
- Déchets divers (tri sélectif) : 1350 m<sup>3</sup>



# 5. Environnement

- Contrôle externe
  - Les résultats des mesures environnementales ainsi que les événements exceptionnels
    - Sont analysés en interne
    - Sont communiqués aux autorités compétentes de la Région wallonne
  - La surveillance du chantier
    - Contrôle externe par un Conseiller en prévention agréé
    - Département de la Police et des Contrôle (DPC) qui à tout moment peut accéder au site et vérifier le respect strict du permis



## 6. Communication



Comité d'accompagnement

Présidé par la DPA



Plateforme Internet

[www.sdougree.be](http://www.sdougree.be)



Information ponctuelle via toute-boîte

## 6. Communications

- 06/2023: Mr Noto
  - Demande d'organisation d'un CA
  - Demande d'information sur les poussières et le bruit
- 09/2023: UPL
  - Demande d'information sur les risques liés aux poussières
- Non comptabilisés – demandes diverses de photos, souvenirs, visites du site...

## 6. Communications

- Publications sur la plateforme SDO:
  - 12/10/2022: Avis aux riverains (lancement du chantier)
  - 14/10/2022: Communiqué de presse
  - 01/12/2022: Etat d'avancement du chantier
  - 01/03/2023: Etat d'avancement du chantier
  - 28/03/2023: Communiqué de presse (Incendie causé par un tiers)
  - 17/04/2023: Patrimoine – Visibilité du haut fourneau B
  - 08/06/2023: Arrosage en période de sécheresse
  - 12/07/2023: Etat d'avancement du chantier + bonnes vacances
  - 15/09/2023: Annonce de l'exercice militaire du 25/10/2023

## 6. Communication



### Contact chantier

Numéro accessible de 9 à 16 H : 0491 92 06 98

En dehors des heures : répondeur et numéro d'urgence

Boite mail : [contact@sdougree.be](mailto:contact@sdougree.be)



### Personnes de contact

Alessandro Macieri – Chef de projet SDO

Arthur Bruyère – Conducteur de travaux

Sabine Huc – Communication



Merci pour  
votre attention

Information riverains

[www.sdougree.be](http://www.sdougree.be)

[contact@sdougree.be](mailto:contact@sdougree.be)

+32 (0) 491 92 06 98

(accessible de 9 à 16 heures)

